

Attestation d'indisponibilité du portail partenaires (PPA)

Début d'indisponibilité de PPA : Lundi 24 Aout 2026 – 09h00

Fin d'indisponibilité de PPA : Mercredi 26 Août 2026 - 18h00

Je soussignée, Stéphanie CHAKELIAN, adjointe à la directrice de programme Portalis, atteste que le portail partenaires PPA a été indisponible du Lundi 24 Août 2026, 09h00, au Mercredi 26 Août 2026, 18h00, rendant impossible les échanges entre les avocats et les juridictions.

Cette indisponibilité résulte d'une surcharge mémoire, d'une indisponibilité des pools de connexions et d'une difficulté technique des Artémis.

Les échanges ont été impossibles en raison de l'impossibilité technique pour les avocats de pouvoir envoyer les saisines aux juridictions visées.

Fait à Paris, le 27/08/2026 à 14h00